

République Française
Département
de la Nièvre

Compte-rendu de la commune de Champvert
séance du 27/03/2015

L' an 2015 et le 27 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE DE CHAMPVERT sous la présidence de Monsieur CAILLOT Daniel, Maire.

Présents : M. CAILLOT Daniel, Maire, Mmes : BERNIER Corinne, CHARLOT Céline, OLLIER Françoise, VEILLEROT Michèle, VRAY Stéphanie, WALSZEWski Aurélie, MM : BANSE Serge, COULON Jean-Michel, DEBOFFE Christian, GAUCHER Noël, JANKECH Augustin, PETILLOT Jérôme, THOMAS Christian

Absents : Absent(s) : Mme RAGOUGNEAU Maude

Secrétaire de séance : M. DEBOFFE Christian

Date de la convocation : 20/03/2015

2015/005 : Compte Administratif 2014 - Assainissement

Il fait ressortir un excédent d'investissement de 63 036,60€ et un excédent de fonctionnement de 6 483,48€.

2015/006 : Budget Primitif 2015 - Assainissement

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2015 (assainissement) qui s'équilibre en :

* Section d'Investissement :

- Dépenses : 76 841,60€

- Recettes : 76 841,60€

* Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 43 134,09€

- Recettes : 43 134,09€

2015/007 : Affectation de résultat - Assainissement

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 63 036,60€ au report à nouveau R001 (investissement) et la somme de 6 483,48€ au report à nouveau R002 (fonctionnement)

2015/008 : Compte Administratif 2014 - Commune

Il fait ressortir un déficit d'investissement de 41 802,75€ et un excédent de fonctionnement de 118 827,28€.

2015/009 : Budget Primitif 2015 - Commune

Le Conseil Municipal accepte le budget primitif 2015 (Commune) qui s'équilibre en :

* Section d'Investissement

- Dépenses : 156 782,75€

- Recettes : 156 782,75€

* Section de Fonctionnement

- Dépenses : 599 958,99€

- Recettes : 599 958,99€

2015/010 : Affectation de résultat - Commune

Le Conseil Municipal décide de reporter la somme de 41 802,75€ au report à nouveau au D001 (investissement) et la somme de 77 024,53€ au report à nouveau au R002 (fonctionnement) et la somme de 41 802,75€ au compte 1068.

2015/011 : Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal de l'état des bases notifiées pour 2015 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux des taxes comme suit :

- 6,99% (au lieu de 6.65%) pour la taxe d'habitation
- 15,17% (au lieu de 14,44%) pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 24,32% (au lieu de 23,15%) pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

2015/012 : Renouvellement contrat Ségilog

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du contrat Ségilog pour une durée de trois ans.

INFORMATIONS DIVERSES

1) Assainissement

*** Réseau eaux usées et stations épurations**

Deux programmes d'actions seront initiés rapidement en étroite collaboration avec le service de l'eau et Nièvre Ingénierie.

- Le premier sera la finalisation du zonage d'assainissement (cartes du réseau collectif et du réseau non collectif) avec mise à enquête publique.

Le coût estimé de l'opération d'élève à 10 000€HT, 80% de ce montant HT peuvent être financés par l'agence de l'eau (50%) et le Conseil Général (30%).

- Le deuxième concernera la réhabilitation du réseau du Bourg, avec notamment le passage caméra dans les canalisations afin de connaître l'état du réseau.

Le devis estimatif de cette prestation se monte à 9 621€TTC.

Ces deux programmes sont le préalable au lancement de l'étude d'une nouvelle station.

*** Fonctionnement de la station d'épuration de Bussière**

Les lits de sable sont colmatés et saturés. Il est prévu de remplacer la moitié du sable dans chaque casier. Un devis a été demandé à la Société Hydrélec.

*** Fonctionnement station d'épuration du Bourg**

Nous avons repris la gestion de cette station. Maintenant il faut prévoir l'évacuation des boues par une société spécialisée.

Un devis demandé à la Société SAVAC estime le coût annuel de cette opération à 6 420€TTC.

2) Contrôle/Sécurité

* Nous avons contacté la Société APAVE pour le contrôle des installations électriques, gaz et équipement de sécurité incendie dans les bâtiments communaux (Mairie, écoles, cantine, atelier, salles) et vérification des appareillages mécaniques.

Le coût de tous ces contrôles se chiffre à 1 800€TTC.

*** Alarmes aux écoles**

Les dispositifs installés ne sont pas adaptés et ne permettent pas d'alerter efficacement l'ensemble des élèves se trouvant dans les classes.

La Société GTE est retenue pour leur remplacement.

* Des détecteurs de fumée sont installés dans tous les bâtiments appartenant à la Commune.

3) Route de Riégeo

La route est de nouveau fortement dégradée. J'ai demandé à la Communauté de Communes Entre Loire et Forêt de nous fournir de l'enrobé à froid pour pallier au plus urgent.

Info de la Société Guinot, les travaux de réfection devraient débuter fin Avril!

4) Accessibilité

Dans le cadre de la commission "santé, mobilité, accessibilité, handicap" de la Communauté de Communes, une rencontre a été organisée avec Monsieur METZDORF, architecte DPLG du SIEEEN, à laquelle a assisté Madame BERNIER Corinne.

Cet entretien a fait ressortir les priorités ainsi que la marche à suivre pour la mise en accessibilité de la commune compte-tenu du calendrier à respecter.

En effet, l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) devra être déposé en septembre prochain auprès de la Préfecture et il engage la commune pour la réalisation des travaux à effectuer sur les trois années à venir. Il est important de bien construire le programme car la commune s'expose à des pénalités financières en cas de non-respect de l'agenda.

Tous les bâtiments communaux sont concernés et devront être recensés, les ERP (établissements recevant du public : mairie, école, salle des fêtes...) et les IOP (installations ouvertes au public : jardin public, terrain de tennis, de pétanque...).

Nous pourrions donc éventuellement faire appel au SIEEEN afin de bâtir de façon optimale notre Ad'Ap et ainsi obtenir des conseils qui pourront nous permettre de minimiser le coût de cette opération. Nous pouvons également faire le choix de faire nous-même notre diagnostic et notre agenda. Il sera difficile d'obtenir des subventions en dehors de la DETR sachant que toutes les communes demanderont des aides vu que chacun est très en retard pour cette mise en conformité.

Le Maire
M. CAILLOT Daniel